



médecin du travail et fausse attestation

Par **rehad**, le **13/07/2019** à **09:17**

Bonjour,

Je suis victime d'une fausse attestation du médecin salarié de mon entreprise qui dit m'avoir reçu en visite médicale ce qui n'est pas vrai. Le DRH a fait signer de fausses attestations au médecin et à l'infirmière du travail alors que je n'ai jamais passé cette visite médicale, laquelle m'a coûté ma place.

Je précise que je suis travailleur handicapé.

Quels recours je puis avoir trois ans après ?

Merci.

Par **amajuris**, le **13/07/2019** à **14:13**

bonjour,

cela a-t-il un lien avec votre message du 5 juin 2019 relatif à votre travail et du rejet de votre pourvoi en cassation.

salutations

Par **amajuris**, le **13/07/2019** à **14:20**

bonjour,

cela a-t-il un lien avec votre message du 5 juin 2019 relatif à votre travail et du rejet de votre pourvoi en cassation.

salutations

Par **rehad**, le **13/07/2019** à **15:34**

Bonjour,

Effectivement, j'ai été débouté en cassation à cause de ces fausses preuves, le médecin est salarié de l'entreprise et a subi des pressions du RH, puis-je l'attaquer au pénal pour cela? c'est grave ce qu'elle a fait une attestation comme quoi elle m'a reçu alors que c'est entièrement faux.

merci de votre conseil

REHAD

Par **amajuris**, le **13/07/2019** à **16:26**

bonjour,

vous pouvez déposer une plainte contre cette personne si vous avez des preuves car si vous êtes débouté par le tribunal, la personne que vous aurez accusé pourra se retourner contre vous

il appartiendra au procureur de la république de décider de l'opportunité des poursuites.

salutations

Par **BrunoDeprais**, le **14/07/2019** à **08:33**

Bonjour

Peut être que contacter l'ordre des médecins pourrait être utile.

Par **rehad**, le **14/07/2019** à **09:00**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses, mais quel type de preuves je puis produire, elle a fourni un papier de visite médicale non signé et ensuite un an après elle fournit au tribunal une attestation en disant qu'elle avait oublié de le signer pour ne pas que je puisse me plaindre au médecin inspecteur régional dans les délais, tout cela est machiavélique.

Je veux bien contacter l'ordre des médecins mais il faut avoir matière et je n'ai que le papier de visite non signé fourni par la partie adverse, alors que j'avais été la rencontrer la veille et elle m'a fait un bulletin de visite signé en marquant à revoir si changement de poste et le lendemain elle prétend que j'ai passé la visite médicale, le rh a fait faire une attestation à la médecin et à l'infirmière, je vous informe qu'ils sont salariés de l'entreprise.

Merci pour votre conseil.

rehad

Par **morobar**, le **14/07/2019** à **11:08**

Cela me paraît une situation rocambolesque. Les médecins du travail salariés sont peu sensibles aux pressions, du seul fait du déséquilibre rencontré en France dans cette profession.

Les déserts médicaux se rencontrent même en région parisienne.

Selon leur caractère, ils sont plus ou moins sensibles aux situations de certains salariés, ils sont plus ou moins impliqués dans l'analyse et la recherche d'améliorations sur les postes de travail...

Mais de là à penser qu'ils sont aux ordres de l'employeur...

Par rehad, le 14/07/2019 à 11:19

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse, quand on signe que l'on a effectué une visite médicale et que c'est faux c'est sûr que le médecin est au ordres de l'employeur , mais c'est difficile à prouver ils ont réponse à tout lorsque vous avez un RH requin a faire signer des attestations par ces professionnels qui n'en sont pas, d'ailleurs après mon départ il y a eu deux suicides dans l'entreprise et les gens ont laissés des écrits sur l'employeur et ses méthodes

Il ya longtemps que je ne suis plus idéaliste de ces professions

Rehad